

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 17 avril 2024.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marie, tenue le 17 avril 2024 à 16 h 30, à la salle du conseil de l'édifice de l'hôtel de ville à Sainte-Marie.

Sous la présidence de Gaétan Vachon,

Étaient présents : Luce Lacroix
Claude Gagnon
Nicole Boilard
Eddy Faucher
Steve Rouleau

Était absent : Marco Côté

formant quorum de ce conseil.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Ayant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte.

2024-04-251

VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

En conséquence :

Il est résolu :

QUE le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Aucune personne n'assiste à la séance.

CORRESPONDANCES

Aucune correspondance n'est déposée lors de la présente séance.

2024-04-252

EMBAUCHE D'UNE AGENTE DE BUREAU - TAXATION AU SERVICE DES FINANCES

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a procédé à l'affichage du poste à temps complet d'agent(e) de bureau – taxation au Service des finances, conformément aux dispositions de la convention collective;

ATTENDU QU'à la suite de l'affichage effectué, aucun employé n'a postulé sur ce poste;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a donc procédé à un concours externe;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection recommandent l'embauche de *Mélissa Rhéaume*;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère Nicole Boilard,
Appuyé par la conseillère Luce Lacroix,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde à *Mélissa Rhéaume* le poste à temps complet d'agente de bureau – taxation au Service des finances.

QUE son entrée en poste soit effective le 29 avril 2024.

QUE *Mélissa Rhéaume* bénéficie des avantages prévus à la convention collective des employé(e)s de service et sa rémunération soit celle correspondant à l'échelon 0-6 mois de la classe A.

Certificat de crédits du trésorier numéro 132.

Adoptée à l'unanimité.

2024-04-253

EMBAUCHE D'UNE AGENTE DE BUREAU - PAIE ET RH AU SERVICE DES FINANCES

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a procédé à l'affichage du poste à temps complet d'agent(e) de bureau – paie et RH au Service des finances, conformément aux dispositions de la convention collective;

ATTENDU QU'à la suite de l'affichage effectué, aucun employé n'a postulé sur ce poste;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a donc procédé à un concours externe;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection recommandent l'embauche de *Marie-Pier T-Drouin*;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Claude Gagnon,
Appuyé par le conseiller Eddy Faucher,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde à *Marie-Pier T-Drouin* le poste à temps complet d'agente de bureau – paie et RH au Service des finances.

QUE son entrée en poste soit effective le 8 mai 2024.

QUE *Marie-Pier T-Drouin* bénéficie des avantages prévus à la convention collective des employé(e)s de service et sa rémunération soit celle correspondant à l'échelon 0-6 mois de la classe A.

Certificat de crédits du trésorier numéro 131.

Adoptée à l'unanimité.

2024-04-254

EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE MULTISERVICE

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a procédé à l'affichage du poste à temps complet de secrétaire multiservice conformément aux dispositions de la convention collective;

ATTENDU QU'à la suite de l'affichage effectué, aucun employé n'a postulé sur ce poste;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a donc procédé à un concours externe;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection recommandent l'embauche de *Francesca Lachance*;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Claude Gagnon,
Appuyé par la conseillère Luce Lacroix,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde à *Francesca Lachance* le poste de secrétaire multiservice à temps complet.

QUE son entrée en poste soit effective le 18 avril 2024.

QUE *Francesca Lachance* bénéficie des avantages prévus à la convention collective des employé(e)s de service et sa rémunération soit celle correspondant à l'échelon 0-6 mois de la classe B ou C, selon le poste occupé.

Certificat de crédits du trésorier numéro 129.

Adoptée à l'unanimité.

2024-04-255

REMPLACEMENT DE LA CLÔTURE AU PARC DE L'OTJ

ATTENDU QUE la clôture au parc de l'OTJ doit être remplacée;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire a procédé à une demande de prix auprès d'un fournisseur;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère Nicole Boilard,
Appuyé par le conseiller Claude Gagnon,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise son Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à procéder à l'achat d'une clôture pour le parc de l'OTJ auprès du fournisseur *Les Clôtures JPN*, et ce, pour la somme de 9 064,00 \$, taxes en sus, conformément à la soumission numéro 2024-246 C datée du 16 avril 2024.

QUE cette somme soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 134.

Adoptée à l'unanimité.

2024-04-256

RÉPARATION DU « DIAMANT » (COURONNE) DU TERRAIN DE BASEBALL JULIEN-FAUCHER

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater une entreprise spécialisée pour effectuer les réparations nécessaires dans le « diamant » du terrain de baseball Julien-Faucher;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire a procédé à une demande de prix auprès d'un fournisseur;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Eddy Faucher,
Appuyé par la conseillère Luce Lacroix,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise son Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à mandater *Multi-Surfaces Giguère inc.* pour effectuer les réparations du « diamant » (couronne) du terrain de baseball Julien-Faucher, et ce, pour la somme de 7 325,00 \$, taxes en sus, conformément à la soumission numéro 1023 datée du 4 avril 2024.

QUE cette somme soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 133.

Adoptée à l'unanimité.

2024-04-257

ACCEPTATION DES SOUMISSIONS DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION ENVIRONNEMENTALE DU SECTEUR SUD DE L'ANCIEN TERRAIN D'EACOM

ATTENDU QUE le Service de l'ingénierie a, à la suite d'un appel d'offres public, procédé à l'ouverture de soumissions en date du 11 avril 2024 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux de réhabilitation environnementale du secteur sud de l'ancien terrain d'EACOM;

ATTENDU QUE deux (2) firmes ont déposé une soumission, soit *FNX-INNOV inc.* et *GHD Consultants Itée*;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection ont étudié et analysé les soumissions en utilisant un système de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels, conformément à la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QU'à la suite de l'analyse des soumissions, le comité recommande d'accorder la soumission à *FNX-INNOV inc.*, considérant qu'elle a obtenu le meilleur pointage;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Steve Rouleau,
Appuyé par la conseillère Luce Lacroix,

ET il est résolu :

QU'après vérification, la Ville de Sainte-Marie accorde le contrat à *FNX-INNOV inc.* pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la surveillance des travaux de réhabilitation environnementale du secteur sud de l'ancien terrain d'EACOM, et ce, au montant estimé de 156 500,00 \$, taxes en sus.

QUE les honoraires professionnels de ce mandat, représentant un montant estimé de 156 500,00 \$, taxes en sus, soient financés à même la subvention accordée par le programme d'aide financière du ministère de l'Économie et de l'Innovation visant la décontamination, le réaménagement, la revalorisation et la mise à niveau de terrains plus particulièrement les lots 5 924 043 et 5 924 044 du Cadastre du Québec.

Certificat de crédits du trésorier numéro 130 .

Adoptée à l'unanimité.

2024-04-258

AUTORISATION AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie doit autoriser le Service des travaux publics à aller en appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'une camionnette;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Eddy Faucher,
Appuyé par le conseiller Claude Gagnon,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise son Service des travaux publics à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'une camionnette.

QUE l'octroi de ce contrat fasse l'objet d'une nouvelle résolution pour en autoriser son financement.

Adoptée à l'unanimité.

2024-04-259

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION D'UN PLAN D'ACTION POUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE FACE AUX INONDATIONS

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie doit entreprendre certaines actions afin de se conformer à ses obligations découlant de la convention d'aide financière intervenue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du Plan de protection du territoire face aux inondations : des solutions durables pour mieux protéger nos milieux de vie;

ATTENDU QUE, dans le cadre de la réalisation d'un plan d'action pour la protection du territoire face aux inondations, la firme *Stantec Experts-conseils ltée* a déposé une offre de services professionnels pour le volet infrastructures municipales ainsi que la gestion des eaux pluviales, et ce, au coût de 21 740,00 \$, taxes en sus;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère Luce Lacroix,
Appuyé par le conseiller Steve Rouleau,

ET il est résolu :

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde à *Stantec Experts-conseils Ltée*, conformément à son offre de service datée du 12 avril 2024, un mandat de services professionnels visant le volet infrastructures municipales ainsi que la gestion des eaux pluviales, dans le cadre de la réalisation d'un plan d'action pour la protection du territoire face aux inondations.

QUE les honoraires professionnels de ce mandat, représentant un montant de 21 740,00 \$, taxes en sus, soient financés à même l'aide financière obtenue via la convention d'aide financière intervenue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du Plan de protection du territoire face aux inondations : des solutions durables pour mieux protéger nos milieux de vie.

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le directeur général à signer l'offre de service pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie.

Certificat de crédits du trésorier numéro 128.

Adoptée à l'unanimité.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document n'est déposé

QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

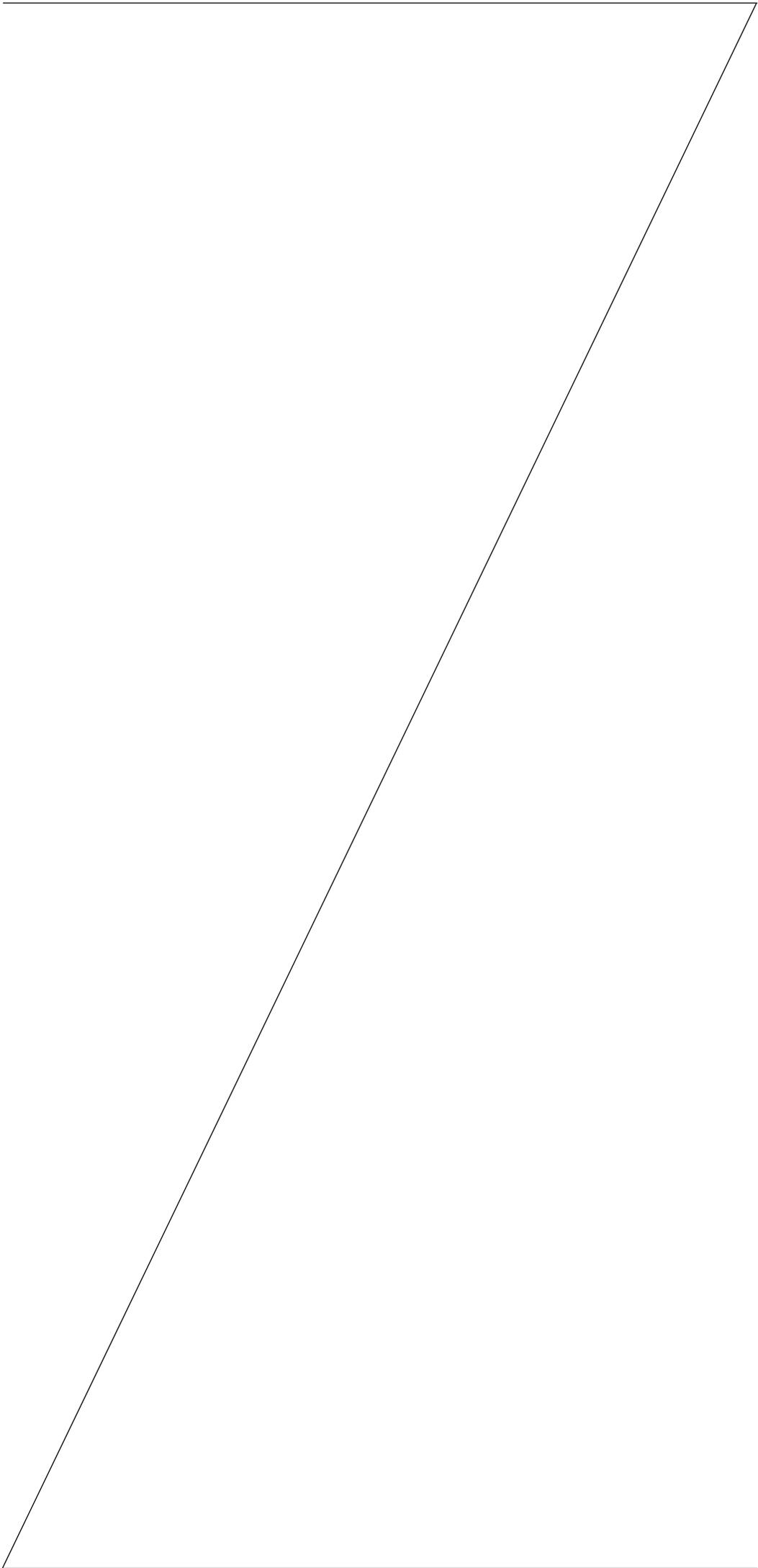
Aucune question n'est posée.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de l'assemblée à 16 h 36.

M^e Hélène Gagné, OMA
Greffière.

Gaétan Vachon,
Maire.



27768